

Arrêté portant dé

à

Jean-Claude RAFFIN
1^{er} Vice-Président

Le Président du SDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5211-9 relatif aux délégations de fonctions du Président aux Vice-Présidents ;

Vu la délibération du comité syndical n° CS 2-1-2020 du 24 septembre 2020 relative à l'élection de Michel DYEN, en qualité de Président du SDES ;

Vu la délibération du comité syndical n° CS 2-2-2020 du 24 septembre 2020 relative à l'élection de Jean-Claude RAFFIN, en qualité de 1^{er} Vice-Président ;

Vu la délibération du comité syndical n° CS 2-4-2020 du 24 septembre 2020, relative à l'élection de M. Jean-Claude RAFFIN, en qualité de membre du bureau du SDES ;

Vu la délibération du comité syndical n° CS 3-4-2020 du 8 octobre 2020 relative à la création des commissions de travail et à la désignation de leurs Président(e) et Vice-Président(e) ;

Considérant que le Président du SDES peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de certaines fonctions aux Vice-Président(e)s.

Arrête

Article 1 – Délégation de fonction

La délégation de fonction consentie à Monsieur Jean-Claude RAFFIN est donnée afin qu'il puisse procéder à l'animation des séances de travail de la commission Finances – Administration Générale en lui confiant la préparation des dossiers pour les instances décisionnaires que sont le bureau syndical et le comité syndical.

Les dossiers placés sous la responsabilité de Jean-Claude RAFFIN et les missions afférentes dans le cadre de cette délégation, sont déclinés ci-dessous :

- ▶ Budgets primitif et supplémentaire : préparation, exécution, élaboration et contrôle des actes et documents afférents : compte administratif, compte de gestion... ;
- ▶ Accise sur l'électricité : gestion, évolution, affectation des crédits ;

Monsieur Jean-Claude RAFFIN est investi des missions de représentation du SDES auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions visées ci-dessus.

Article 2 – Délégation de signature

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur Jean-Claude RAFFIN, en qualité de premier vice-président est habilité à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, et tout spécialement l'ensemble des pièces comptables pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes de l'établissement et tous documents connexes.

A cet égard, Monsieur Jean-Claude RAFFIN est également habilité à attester du caractère exécutoire des pièces justificatives figurant à l'appui des opérations dématérialisées au sens de l'article D1617-23 du CGCT.

Article 3 – Conditions d'exercice

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, agira dans le cadre des délégations précitées sous la surveillance et la responsabilité de la présidence.

Article 4 – Durée de la délégation

Les délégations accordées ci-dessus cesseront de produire effet
~~bénéficiaire cessera d'exercer les fonctions au titre desquelles~~
consenties.

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le  compter du jour
ID : 073-257302232-20250722-ARR_2025_01-AR

Article 5 – Entrée en vigueur de la délégation

Madame la Directrice du SDES est chargée de la mise en œuvre du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Savoie
- Madame la Trésorière, comptable du SDES
- L'intéressé

Fait en un exemplaire original,

La Motte-Servolex, le 22/07/25

Le Président du SDES,
Michel DYEN

Notifié à l'intéressé le 28 juillet 2025.....

Signature de l'intéressé : Jean-Claude RAFFIN

